MINISTÈRE DE L’ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

**Fiche de poste**

|  |
| --- |
| Identification du poste |

# cadres de compagnie de centre du service national universel

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Catégorie: | | | |
| Contexte du recrutement : Poste vacant Poste susceptible d’être vacant Création  Date souhaitable de prise de fonction :  2 séjours possibles :   * Du 12 au 24 juin 2022 * Du 3 au 15 juillet 2022   Pour les deux séjours, la prise de poste a lieu avant les séjours afin de les préparer, et se termine après les séjours pour effectuer le bilan avec l’équipe pédagogique. | | | |
| Localisation administrative et géographique : | | | |
| **Centre SNU**  **Adresse :** | Direction des Services Départementaux de l’Education Nationale (DSDEN) des Ardennes / Service Départemental de la Jeunesse, de l’Engagement et des Sports  20, avenue François Mitterrand | CS 90101 | 08011 Charleville-Mézières Cedex | | |
| Le poste et son environnement | | | |
| Fonction : cadres de compagnie de centre du service national universel | | | |
| Nombre d’agents à encadrer : 4 tuteurs de maisonnée et 56 volontaires | | | |
| Conditions particulières d’exercice : en fonction de l’origine du recrutement: contrat d’engagement éducatif, CDD, mise à disposition, détachement, autre.obligation de logement pendant le séjour de cohésionparticipation à une formation dédiée | | | |
| Description de la structure : | | | |
| Le SNU est un projet d’émancipation et de responsabilisation de la jeunesse complémentaire de l’instruction obligatoire. Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs: le renforcement de la cohésion nationale – qui s’appuie sur l’expérience de la mixité sociale et territoriale comme sur la dynamisation et la valorisation des territoires –, le développement d’une culture de l’engagement et l’accompagnement de l’insertion sociale et professionnelle des volontaires.  Le SNU se décline en 4 phases successives, dont 2 phases obligatoires, à terme, à partir de 15 ans :   * Une phase préalable d’information et de préparation, qui permet d’informer les familles et de préparer l’appel des volontaires. Appuyée sur le collège et les programmes d’enseignement, elle se traduit également par l’organisation d’une journée d’information en classe de 3e ; * un séjour de cohésion de deux semaines obligatoire, à terme, et destiné à transmettre un socle républicain fondé sur la vie en collectivité, la responsabilité et l’esprit de défense comme de résilience. Ce séjour réalisé en hébergement collectif dans l’année qui suit la classe de 3e, est aussi l’occasion de bilans individuels ; * une mission d’intérêt général, obligatoire, inscrite dans une logique d’accompagnement et d’individualisation des parcours. Fondées sur des modalités de réalisation variées, perlées ou continues, les missions proposées permettent d’accompagner les volontaires dans la construction de leur projet personnel et professionnel ; * une phase d’engagement volontaire d’au moins 3 mois, réalisée entre 16 et 25 ans, et dont la mise en œuvre s’appuiera principalement sur les dispositifs de volontariat existants.  1. Après une première année 2019 qui a permis une préfiguration réussie dans 13 départements, le projet a été étendu en 2020 à tous les départements, y compris les départements et collectivités d’Outre-Mer, et comprend :  * Un séjour de cohésion * une phase de mission d’intérêt général pour les volontaires qui auront bénéficié de la phase de cohésion. Elle se déroulera au cours de l’année qui suivra, dans les départements de résidence des volontaires.   Les modalités de mise en œuvre du SNU sont guidées par l’impératif absolu de sécurité. Une attention particulière devra notamment être portée au respect de l’intégrité physique et psychologique et morale des jeunes mineurs, tout particulièrement à l’occasion du séjour de cohésion.  Au titre de ses compétences relatives à l’action éducative, l’Inspecteur d’Académie-DASEN dirige les travaux de déploiement du SNU. Le Préfet est responsable du dispositif dans le département et s’appuie sur un **chef de projet** qui pilote **la réalisation du projet départemental** et qui est le premier interlocuteur et donneur d’ordres du chef de centre. Le chef de projet départemental s’appuie sur un comité de coordination départementale, chargé de la mobilisation et de la coordination des services de l’État.  Dans chaque département, **un ou plusieurs centres d’hébergement** abritent le ou **les séjours de cohésion**. Chaque centre est dirigé par une équipe de direction, composée de profils complémentaires, issus des différents champs de l’action publique, associative ou professionnelle concourant à la mise en œuvre du SNU.  Le chef de centre est **appuyé dans ses missions**par 2 adjoints (en fonction des effectifs):   * **un adjoint encadrement**, chargé de la direction et de l’animation des tuteurs et des cadres de compagnie ; * **un adjoint éducatif** qui coordonne l’ensemble des intervenants, s’assure de la cohérence du projet pédagogique avec l’ensemble des administrations, agences et associations concourantes.   Il dispose **d’une équipe de soutien du centre** composée (en fonction des effectifs) de :   * **un intendant** chargé de la gestion quotidienne du centre * **un** **infirmier** qui assure le suivi sanitaire des volontaires et contribue à la promotion de la santé * **un** **référent sport et cohésion** qui appuie l’action des capitaines de compagnie dans ces deux domaines et relaie celle de l’équipe de direction du centre.   **Un binôme de cadres de compagnie et des tuteurs de maisonnées** constituent l’encadrement au contact des volontaires. Le chef de centre choisit au sein de ce binôme de cadres expérimentés, le **capitaine de compagnie** (ou chef de compagnie) **et son adjoint**.  Les compagnies d’une cinquantaine de volontaires sont mixtes. Dans chaque compagnie, les volontaires sont regroupés en maisonnées, non-mixtes, d’une dizaine de jeunes gens. A la tête de chaque maisonnée, un **tuteur** de même sexe incarne le premier niveau de la chaîne d’autorité et de responsabilité du centre. | | | |
| effectifs de la structure selon effectif de jeunes accueillis :  * **182 jeunes < X** : 1 chef de centre + 2 adjoints + 3 cadres spécialisés + 5 cadres de compagnie (dont 2 de réserve) + 15 tuteurs (dont 2 de réserve) * **154 < X < 182** : 1 chef de centre + 1 adjoint + 3 cadres spécialisés + 5 cadres de compagnie (dont 2 de réserve) + 13 tuteurs (dont 2 de réserve) * **112 < X < 154** : 1 chef de centre + 1 adjoint + 2 cadres spécialisés + 3 cadres de compagnie (dont 1 de réserve) + 9 tuteurs (dont 1 de réserve) | | | |
| Description du poste (responsabilités, missions, attributions et activités) | | | |
| Le capitaine de compagnie et son adjoint constituent un binôme indissociable de cadres de contact dont la présence à la fois exigeante et bienveillante est essentielle. Ils sont des relais du chef de centre ainsi que de l’équipe de direction auprès des tuteurs qu’ils appuient en permanence. A leur niveau de responsabilité intermédiaire, ils traduisent le projet pédagogique du centre en objectifs de compagnie. Ils mettent en œuvre une relation de proximité avec chacun des tuteurs et tous les volontaires de leur compagnie. Leurs qualités de meneurs, leur enthousiasme, leur allant et leur autorité naturelle façonnent la compagnie et développent la cohésion.  Le capitaine de compagnie s’adresse quotidiennement aux tuteurs et aux volontaires. Il donne du sens à la progression pédagogique établie pour le centre et motive sa compagnie. Il est soucieux du bon déroulement de toutes les activités et de l’adhésion de tous, dans un esprit participatif et inclusif. Il s’assure en particulier de l’exécution fidèle des consignes et de la qualité des services rendus à la collectivité (tâches collectives, diverses mesures prescrites, cérémonial des couleurs, etc.).  Ensemble, les cadres de compagnie font du séjour de cohésion une aventure destinée à faire grandir les volontaires, à les amener à s’engager et à prendre en main leur vie (responsabilité et dépassement de soi).  Les cadres de compagnie ont un souci permanent de la sécurité du centre. Ils connaissent les points cruciaux et les mesures concourant à la sécurité des volontaires dont ils ont la responsabilité dans et en-dehors du centre. Ils sont responsables de la bonne application des mesures préconisées.  Exigeants et bienveillants, ils aident, accompagnent et conseillent chaque tuteur dans l’exercice de ses responsabilités de maisonnée.  Ils font respecter le règlement intérieur et adhérer à son esprit.  En lien avec le chef de centre, le capitaine de compagnie et son adjoint mettent tout en œuvre pour parvenir à une connaissance fine de chacun des volontaires de la compagnie et prévoir des mesures de suivi post-séjour de cohésion, si nécessaire.  Ainsi, les responsabilités des cadres de compagnie s’exercent dans les quatre domaines principaux suivants :   1. Encadrement d’un groupe de maisonnées  * Faire connaître et respecter le règlement intérieur * Accompagner et appuyer les tuteurs des maisonnées dans leur rôle éducatif * Participer à l’encadrement des activités * Assurer le dialogue avec l’équipe de direction * Identifier, prévenir, régler ou rendre compte des difficultés ou des tensions * Organiser et participer aux charges de sécurité de jour et de nuit  1. Démocratie interne et éducation à la citoyenneté  * Aider les tuteurs dans l’organisation des temps de démocratie interne * Participer à l’acquisition des savoir-être, de l’autonomie et de la citoyenneté  1. Développement du sens du service et de la solidarité  * Aider les jeunes volontaires à identifier et à construire leur projet, à développer leur goût pour l’engagement, à rejoindre une association * S’assurer de l’inclusion effective des volontaires à besoins particuliers  1. Interventions ponctuelles dans les modules collectifs de formation  * En fonction de leurs compétences (expérience ou formation), les cadres de compagnie participent ponctuellement à la formation des volontaires | | | |
| **Principaux interlocuteurs** **:** | | | |
| Les autres services de la direction  Les agents du ministère  Les autres directions | | Les services déconcentrés  Les cabinets ministériels  Le secteur privé | D'autres ministères  D’autres acteurs publics  Des organismes étrangers |
| Expérience professionnelle souhaitée : Ce poste est ouvert aux agents sans expérience professionnelle  Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle initiale  Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle confirmée | | | |
| Les connaissances et compétences mises en œuvre | | | |
| Connaissances :  * Psychologie et sociologie de l’adolescent * règles pour assurer la sécurité physique et morale des mineurs * prévention et repérage des situations à risques psycho-sociaux * gestion d’évènement grave * dispositifs sociaux, éducatifs ou médicaux pour la prise en compte de situations particulières * formation BAFA / BAFD ou qualification équivalente dans les armées ou le scoutisme   **Compétences :**   * Sens des relations humaines * capacité au leadership et maîtrise de soi * Sens de l’initiative * rigueur dans le comportement * expérience reconnue dans l’encadrement de la jeunesse dans les armées, l’Education nationale ou les associations de jeunesse * expérience dans l’accueil et l’accompagnement de volontaires en situation de handicap ou à besoins particuliers * prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) | | | |
|  | | | |
| Vos contacts RH (nom, prénom, fonction, téléphone, adresse électronique) | | | |
| Personne à qui adresser les candidatures (mail) :  [loic.roucou@ac-reims.fr](mailto:loic.roucou@ac-reims.fr)  [sg08@ac-reims.fr](mailto:sg08@ac-reims.fr)  Autre personne à contacter (mail) :  [kadir.maizi@ac-reims.fr](mailto:kadir.maizi@ac-reims.fr) (chef du services SDJES)  [stephany.baudrillard@ac-reims.fr](mailto:stephany.baudrillard@ac-reims.fr) | | | |